



Litige de voisinage pour une cloture et arbres

Par **Nala33**, le **02/02/2013** à **11:24**

Bonjour,

J'ai acheté en 2011 une maison cloturée et arborée qui a 4 ans, un voisin nous réclame le paiement de la moitié de la cloture et de couper 3 chênes qui sont à environ 5 mètres de chez-eux mais ont quelques branches qui surplombs leur terrain.

Ce qui les gêne surtout c'est d'avoir des glans et des feuilles qui tombent chez eux.

Nous sommes agressé par ce couple à ce sujet

Merci d'avance de votre réponse

Cordialement

Yvon SENE

Une précision: les chênes étaient déjà existant sur le terrain avant le bornage et la séparation des lots.